



DPI : La Suisse approuve le contrôle génétique des embryons



La loi sur la procréation médicalement assistée a été approuvée par 62,4% des votants, soit pratiquement le même pourcentage obtenu dans une votation précédente par l'article constitutionnel correspondant. Illustration : fotolia.com

Le 5 juin, les votants ont approuvé une libéralisation très poussée de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA), qui règlera le recours au très discuté diagnostic préimplantatoire (DPI) en Suisse. Biorespect continuera de s'opposer à la sélection des embryons en éprouvette et met en garde contre d'autres suppressions de garde-fous dans le domaine de la médecine procréationnelle.

L'effort médiatique du lobby de la médecine reproductive a une nouvelle fois payé : l'argument cousu de fil blanc, selon lequel l'autorisation quasi illimitée du DPI permettra de venir en aide aux femmes et couples sans enfants, a permis d'emporter la mise. La nouvelle version de la loi sur la procréation médicalement assistée, qui définit les conditions d'autorisation du DPI, a été approuvée par le peuple suisse. Elle permettra l'examen généralisé de tous les embryons obtenus par fécondation artificielle et l'élimination de ceux qui présentent des singularités, même sans que les couples concernés ne présentent de risques génétiques avérés. C'est ouvrir toute grande la porte à la sélection des embryons, moralement très discutable.

Après le DPI, le don d'ovules ? L'autorisation du DPI en Suisse est une nouvelle étape vers la technicisation de la médecine procréative. Il faut en outre s'attendre à une nouvelle vague de libéralisation de la LPMA dans quelques années seulement : l'autorisation du don d'ovules, si elle a été écartée pour un temps par la commission de la science du Conseil national (CSEC-N), sera tôt ou tard remise à l'ordre du jour.

Embryons sur mesure en vue Il faut aussi s'attendre à une reprise du débat sur les bébés sauveurs. Ici, le point central est l'autorisation de la sélection génétique des embryons en prévision d'un futur don d'organe, point qui n'a pas été évoqué lors du débat sur le DPI. Et il ne faut pas oublier non plus que la modification génétique des embryons par CRISPR (Clustered Regularly Interspaced Palindromic Repeats),



Point de vue

La tendance s'est malheureusement confirmée et la loi sur la procréation médicalement assistée, dans sa version approuvée par le Parlement, entrera bien en vigueur. En Suisse aussi, des enfants naîtront donc à l'avenir, qui seront issus d'une sélection en éprouvette selon des critères génétiques prédéfinis.

Apparemment, le débat est donc définitivement clos. Apparemment seulement, car il vient en fait seulement de débuter. Depuis l'autorisation de la fécondation in vitro, la médecine a en effet pu aider certains couples infertiles à concevoir un enfant. Le DPI est censé améliorer encore leurs chances dans ce domaine. Tout donne cependant à penser qu'au lieu de les améliorer, le DPI tendra à les faire diminuer. En effet, les effets négatifs du prélèvement cellulaire sur l'embryon au stade précoce semblent plus conséquents qu'on ne le supposait. Par ailleurs, les signes se multiplient, qui laissent supposer que les enfants ainsi conçus rencontreront plus de problèmes de santé au cours de leur vie que la moyenne de la population.

Durant tout ce débat, que biorespect a fortement animé, les partisans du DPI ont systématiquement centré leur argumentation sur les couples à problème : une femme souhaitant un enfant et le couple traversant un enfer pour réaliser ses vœux de donner naissance à un enfant sain. Ce n'est pourtant là qu'un des aspects du problème ; biorespect continuera à s'investir pour que l'on ne perde pas de vue la question des limites que la société entend poser à la technicisation croissante de la procréation médicalement assistée.

**Pascale Steck, Biologiste et
secrétaire générale de biorespect**

Lettre circulaire

Feuille d'information
de biorespect

(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)
25ème année, no 161

Date: 17.6.2016

Publication: 6 x par an

biorespect
Murbacherstrasse 34
Case postale 27
4013 Bâle
Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11

info@biorespect.ch
www.biorespect.ch
www.gen-test.info
CCP 40-26264-8

biorespect
Wir hinterfragen Biotechnik



Comptes annuels

L'assemblée annuelle du 6 avril dernier a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'association. Comme l'année précédente déjà, nous avons enregistré un léger tassement des cotisations de membres, tandis que les dons ont été légèrement supérieurs aux prévisions budgétaires. Le lancement du référendum contre la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) a entraîné un déficit considérable, mais prévu, dans les comptes annuels. Dans le cadre du référendum, nous avons toutefois gagné 50 nouveaux membres – ce qui est important pour renforcer notre assise humaine et financière. L'association continue à avoir un besoin urgent de dons – pour lesquels nous vous remercions d'ores et déjà de tout cœur !

Comptes annuels 2015

Frais de personnel / administration / location	96'700.–
Campagnes / travail grand public	90'100.–
Circulaire AHA! / revue de presse	31'600.–
Total des dépenses	218'400.–
Cotisations des membres	74'200.–
Abonnements AHA! / revue de presse	10'800.–
Dons	58'100.–
Total des recettes	143'100.–

Bilan 2015

Liquidités	214'400.–
Actifs transitoires	5'200.–
Total des actifs	219'600.–
Passifs transitoires	39'800.–
Fonds de fonctionnement (fonds propres)	255'100.–
Bénéfice 2014 reporté	- 75'300.–
Total des passifs	219'600.–

technique autorisée en février dernier par l'autorité britannique pour la fertilisation humaine et l'embryologie (HFEA) ne s'arrêtera pas non plus aux frontières de notre pays.

Des méthodes de testage contestables L'association biorespect ne cesse de demander un débat public de fond sur la technicisation croissante de la reproduction humaine. Ce débat doit notamment porter sur les nouvelles méthodes d'examen dans le domaine du diagnostic prénatal, qui sont non seulement contestables, mais mettent de plus en plus les femmes et les couples sous pression. La faisabilité technique ne doit pas être le seul critère limitatif des interventions sur l'humain.

biorespect marche contre Monsanto



Illustration : biorespect

Ce qui a débuté en 2013 aux USA comme «March against Monsanto» se répète à présent chaque année dans le monde entier : le 22 mai dernier à Bâle aussi, biorespect et plus de 2000 opposants ont manifesté contre la pratique commerciale des multinationales de l'agro-business. Les participant(e)s à cette marche de protestation très haute en couleurs ont exigé devant les portes du géant semencier Syngenta un modèle agricole durable, sans pesticides ni génie génétique agricole, et sans brevets.



Illustration : biorespect

L'Eco festival s'est déroulé à Bâle au cours du dernier week-end de mai. biorespect y tenait une nouvelle fois un stand d'information et a pu y nouer de précieux contacts avec les personnes intéressées.